





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2018-273**

Séance publique du

11 juin 2018

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1133487-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ACQUISITION D'UNE OEUVRE CONTEMPORAINE DE JEAN PIERRE BEDARRIDES
REPRÉSENTANT LA BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESSE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et
Attractivité
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2018

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ACQUISITION D'UNE OEUVRE CONTEMPORAINE DE JEAN PIERRE
BEDARRIDES REPRÉSENTANT LA BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Régulièrement la Ville enrichit ses collections publiques et privées d'œuvres ayant un intérêt pour l'histoire de l'art et l'histoire de la Ville. Poursuivant cette politique, il vous est proposé, aujourd'hui, d'acquérir une œuvre de Jean-Pierre Bédarrides représentant la façade nord de la bastide du Jas de Bouffan, ancienne demeure de la famille Cézanne.

Le nom de Bédarrides est sans doute familier à certains d'entre vous (négoce, magistrature) mais c'est aujourd'hui dans le domaine des arts qu'il s'illustre.

Jean-Pierre Bédarrides est un peintre autodidacte qui inscrit son travail dans le mouvement de l'hyperréalisme né dans le dernier quart du XXe siècle. Ce mouvement pousse le retour au figuratif à l'extrême au point qu'il devient parfois difficile de différencier peinture et photographie.

Plus connu pour son travail sur les natures mortes et dans la continuité de celles des peintres du XVIIIe siècle, Jean-Pierre Bédarrides propose ici une vue hyperréaliste de la bastide du Jas de Bouffan par un matin de fin de l'automne.

Le prix demandé pour cette œuvre est de 15.000 €.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que la Ville se porte acquéreur de l'œuvre de Jean-Pierre Bédarrides représentant la bastide du Jas de Bouffan (huile sur toile – dimensions : L 100 cm x la 80 cm),
- **AFFECTER** cette œuvre parmi les collections privées de la Ville,

- **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 15.000 € sera imputée sur le budget de la Ville, exercice 2018, Direction du Patrimoine, section investissement, sur la ligne budgétaire 1006/324-2161-903, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2018-273 - ACQUISITION D'UNE OEUVRE CONTEMPORAINE DE JEAN PIERRE
BEDARRIDES REPRÉSENTANT LA BASTIDE DU JAS DE BOUFFAN -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

